

Compte rendu CGT rencontre visioconférence
syndicats/administration départementale
le 30.04.2020

Chèr(e)s collègues,

L'activité syndicale poursuit son chemin en cette période bien complexe, nous devons nous adapter car les questions, qui se posent à nous, sont nouvelles et parfois inédites.

La CGT est en contact régulier avec le DGS et les DGA pour faire remonter les questions et autres problèmes rencontrés.

Le syndicat CGT reste à votre écoute et vous assure de sa disponibilité.

Nous avons participé à une quatrième visioconférence à laquelle assistaient :

1/ Les trois Directeurs Généraux adjoints : Monsieur FELDNER (collèges, routes,...), Monsieur BONVILLAIN (ressources, moyens) et Monsieur CADORET (Social)

2/ Madame THORRAND, Directrice DRH et Mesdames TETTA et WOLMAN, Directrices adjointes DRH.

3/ Monsieur CHIQUET, Médecin service médecine prévention.

4/Madame ITSVART-AUGER (CFDT), Madame BLANCHET (CGC) et Philippe DECLERCK (CGT).

Monsieur PATIER, Directeur Général des Services (DGS), était excusé.

Début de la visioconférence à 9h30 .

1/ Présentation du plan de déconfinement, applicable dès le 11 Mai.

La Directrice de la DRH rappelle le cadre de ce plan : le maintien du télétravail, la protection de agents vulnérables. L'objectif, selon son propos, est « d'éviter une deuxième vague », en se montrant « intransigeant sur le respect des gestes barrières et la distanciation sociale».

Il est rappelé le calendrier de la reprise scolaire : le 11 Mai pour les enseignants, le 12 Mai les élèves d'école maternelle pourront revenir à l'école, sous réserve de l'accord de leurs parents.

La rentrée des collégiens est envisagée le 18 Mai pour les élèves des classes de 6 ème et 5 ème.

Le 7 Mai, le gouvernement communiquera une carte évolutive des départements, qui, selon la couleur attribuée (rouge ou vert) à chacun d'entre eux, pourront progressivement déconfiner.

A ce jour, le département de Loir et Cher est en couleur orange, couleur intermédiaire, qui ne permet pas de déterminer la couleur adoptée le 7 Mai.

3 critères participent à définir la couleur retenue :

- La circulation du virus dans le département
- Les capacités de réanimation
- Les capacités à réaliser des tests massivement.

L'un des intervenants a émis un doute sur la capacité de notre territoire à pouvoir respecter le troisième critère, la couleur finalement retenue pourrait être rouge.

Il convient donc d'attendre le 7 Mai afin de s'assurer de la couleur retenue, évolutive au fil du temps, **et entre temps de continuer à bien respecter les règles de protection afin de renforcer les acquis du confinement.**

La CGT prend acte de cette présentation générale. Le syndicat souhaite toutefois indiquer, avant que le plan de déconfinement soit détaillé, les excès de précipitation de certains managers dans la préparation de cette rentrée . Une anticipation qui s'avère contraire à certains principes, tel que le maintien des réunions en visioconférence jusqu'à la date du 15 Juillet.

La CGT demande, à compter du 7 Mai, la mise à disposition pour les organisations syndicales d'un tableau hebdomadaire déclinant par DGA/Direction/ service/ les données suivantes :

***nombres d'agents en présentiel/Télétravail/Vulnérables/malades/en garde d'enfants de moins de 16 ans/congés ordinaires.**

Ce document nous permettra d'avoir une vision claire de l'activité au sein de la collectivité et aussi de nous assurer que la consigne du premier Ministre « continuer le télétravail, là où c'est possible » est bien appliquée au CD41. Pour la CGT, la protection des agents passe encore par une limitation du présentiel, à même de contenir la propagation du virus.

La CGT demande également la transmission des fiches métiers et des protocoles spécifiques à un bon exercice des missions dans cette période.

Une réponse favorable est donnée à ces deux demandes du syndicat.

2/ Explication détaillée du plan de dé-confinement.

La Directrice de la DRH rappelle que ce plan devra concilier le présentiel, le respect des directives du gouvernement, la prise en compte des agents vulnérables. Privilégier le télétravail, évaluer justement la dimension psychologique de cette reprise pour chaque agent sont d'autres facteurs qui s'intègrent à ce plan de dé-confinement.

Le caractère anxiogène de cette nouvelle phase est évoqué par tous les participants, la nécessité d'écouter et de rassurer s'impose dans cette circonstance très particulière.

La directrice DRH présente en suite un tableau résumant les différentes positions de travail envisagées pour les agents dans les prochaines semaines.

La CGT questionne la disposition suivante « Maintien en Congés du fait de l'employeur avec abattement des RTT à raison de une demie-journée tous les 10 jours ouvrés, et suppression des titres restaurants sur la période

considérée » pour les agents « Avec enfant(s) et sans missions télétravaillables ou non prioritaires et sans justificatif (attente précision du Ministre) ou **établissement scolaire ouvert »**

Les parents, suivant le principe du volontariat annoncé par le Président de la République pour la reprise scolaire, décidant de ne pas rescolariser leur enfant, subiront un abattement de RTT et devront aussi poser 5 jours de RTT entre 31 mai et le 30 juin, selon les termes de l'ordonnance no 2020-430 du 15 avril 2020.

La CGT rappelle que la Collectivité avait indiqué, lors de la précédente visioconférence, qu'elle n'appliquerait pas cette ordonnance. Le syndicat considère aujourd'hui que cet engagement n'est pas tenu.

Est-ce juste de subir un double effet de rabet parce que les parents font le choix de protéger leurs enfants dans cette période ?

Cette décision mériterait une discussion et un aménagement.

La DRH indique ensuite que chaque manager devra individuellement appeler les agents, sous sa responsabilité, pour préparer leur retour au travail.

A compter du 11 Mai, chaque agent se verra attribué à son retour sur site un Kit de reprise comprenant : 2 masques tissu, 40 masques jetables, gel hydroalcoolique, ainsi que 5 lavettes (destinées au nettoyage de l'environnement de travail, poste de conduite...).

Des règles d'occupation des bureaux et des open-space sont définies. Le port du masque est rappelé lorsque deux agents sont en présence ou lorsqu'il y a croisement dans un couloir.

Les réunions doivent continuer à se tenir en visioconférence , le 15 Juillet ne semble toutefois plus la date d'échéance de cette modalité. La collectivité souhaite s'appuyer sur le calendrier défini par le gouvernement. Le 2 Juin pourrait être la prochaine date à laquelle de nouvelles mesures seraient mises en œuvre tant au plan local que national.

Il est aussi rappelé que le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 Juillet.

La collectivité prend aussi la mesure de l'impact psychologique de cette pandémie sur les agents et envisagent, à terme , des solutions qui permettraient l'expression des agents en souffrance (Groupes de parole ?...)

3/ **Situation au sein des DGA.**

***DGAS :**

La CGT fait état de l'inquiétude des assistants familiaux, interpellés par certains parents sur une prochaine reprise des droits de visite et d'hébergement. Ces professionnels s'interrogent sur les conditions de mise en œuvre de ces droits, conciliables avec leur protection.

Le syndicat demande que des modalités soient définies pour cette reprise, fondée sur le principe de la protection partagée des enfants confiés et des professionnels, avant de communiquer des dates de reprise aux AF.

« Mettre la charrue avant les bœufs » participe à inquiéter davantage les assistants familiaux, ce de manière inutile.

Le syndicat rappelle qu'il a fait état de propositions pour cette reprise et relayé les questions des AF.

Monsieur CADORET indique que le travail de modalités de reprise est en cours. La reprise des droits de visite et d'hébergement s'impose. Le bureau du secrétaire d'état à la protection de l'enfance a fait un rappel dans ce sens.

Des pistes de travail ont été abordées notamment pour les AF en situation de vulnérabilité. Les modalités des droits de visite médiatisée ou classique sont en discussion. Des aménagements matériels sont envisagées (utilisation de vitres plexiglass).

Pour les MDCS, Monsieur CADORET revient sur l'accueil du public, lequel sera filtré selon le principe de rendez vous fixés par les travailleurs sociaux.

La CGT attire l'attention du DGA sur la nécessité d'étaler ces rdv afin de ne pas créer d'attente du public dans les salles dédiées.

Pour les DVH, le syndicat attend la communication d'un document détaillé concernant la reprise des droits de visite et d'hébergement.

Le syndicat insiste aussi sur la nécessité de bien préparer les enfants à cette reprise car la coupure relationnelle risque d'avoir des effets anxiogènes sur un certain nombre d'enfants.

****DGAAT.**

La réouverture des collèges est proche, de nombreuses questions se posent pour les agents des collèges quant aux conditions de reprise.

L'inquiétude des personnels est réelle quant à leur protection et au contenu de leurs missions dans un environnement collectif. La CGT pose les questions suivantes :

- **Détails des missions des agents en matière de nettoyage et de désinfection. L'entretien des toilettes pose un gros problème en la matière.**
- **Précisions sur les modalités de mise en oeuvre de la restauration, compte tenu de l'impossibilité de respecter certaines règles de distanciation (service self, petite plonge...).**
- **Quantification du nombre d'agents disponibles (hors agents vulnérables) pour remplir ces missions.**
- **Hypothèse d'une prise de température à l'entrée des collèges. Le syndicat a d'ailleurs étendu cette question pour tous les sites qui accueillent du public (DGAS, Hôtel du Département, MDCS...).**

Monsieur FELDNER a rappelé la difficulté actuelle à apporter des réponses à nombre de ces questions, lesquelles dépendent de discussions en cours avec les services de l'éducation nationale.

Le CD 41 est d'ailleurs dans l'attente de la communication du protocole sanitaire de l'éducation nationale, concernant la reprise scolaire, afin de pouvoir préciser le contenu de ses interventions.

Il peut cependant indiquer que le service à l'assiette est le principe retenu pour la restauration, laquelle assiette sera déposée sur la table avant l'arrivée de l'élève. Le débarassage est en cours de réflexion.

Le tri selectif pourrait être provisoirement abandonné, le nettoyage par aspersion pose problème du fait de l'émission de gouttelettes.

Concernant notre demande de quantifier les agents vulnérables, aucune réponse précise ne peut être donnée à ce jour, il semble toutefois que deux ou trois collègues seraient en difficulté au niveau des effectifs présents, la restauration habituelle serait alors remise en cause.

Un nettoyage des collègues est envisagé très prochainement, avant le retour des élèves.

Pour la prise de température, « aucune décision » n'est prise à ce sujet.

Le docteur CHIQUET s'est déclaré mitigé sur cette procédure, considérant les écarts de température possibles lorsque celle-ci est prise à l'extérieur.

Il préconise davantage l'utilisation de cet outil pour les professionnels médicaux (médecins, sage-femmes...) et pour la prise de température ponctuelle pour un agent lorsqu'il y a un doute .

Le médecin du travail ajoute qu'il doit actuellement faire face à un travail considérable, l'identification des agents vulnérables par le biais d'entretiens individuels.

Pour les routes, le fauchage reprendra dès le lundi 4 Mai. Il faut envisager davantage de présentiel à la Direction des routes **car les entreprises de travaux publics ont repris leurs chantiers, ce qui nécessite du personnel pour la surveillance.**

En fin de rencontre, la CGT demande que les documents sollicités ce jour (protocoles, fiches métiers, plan de dé-confinement) soient aussi envoyés aux représentants du CHSCT, compte tenu de leur compétence en matière de santé.

La CGT a demandé aussi la réunion d'un CHSCT extraordinaire prochain pour faire un premier point d'étape du dé-confinement.

Ces deux demandes ont reçu un avis favorable.

Fin de la visioconférence à 11h45.

Nous sommes actifs et disponibles durant cette période, vous pouvez nous téléphoner au 06 22 79 97 74 ou nous envoyer un mail à cgt@departement41.fr

En attendant prenez soin de vous et de vos proches, respectez les gestes barrière et limitez les contacts.

À bientôt

Ph.DECLERCK

Secrétaire CGT